



Orges, le 24 mai 2022

## **PREAVIS MUNICIPAL N° 04-2022**

Au Conseil Général de la Commune d'Orges

**Concerne :** *Demande d'un crédit d'étude complémentaire pour l'aménagement de trottoirs, carrefour, places de parc et arrêt bus.*

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En 2019 la municipalité a obtenu l'autorisation pour un crédit d'étude de 17'300 CHF pour l'aménagement du trottoirs, carrefour place de parc et arrêt de bus.

L'étude a été réalisée par le bureau Jaquier Pointet et soumise à la commission ad hoc du Conseil Général. Cette dernière a apporté quelques améliorations d'ergonomie au projet. Les modifications apportées ont été transmises au Bureau Jaquier Pointet, pour corrections. La DGMR a également fait quelques remarques afin de renforcer la sécurité des usagers de la chaussée.

Afin de faire la mise à l'enquête ainsi que de porter ce projet plus loin, il est nécessaire de produire :

- Des plans de détails
- Des coupes Type
- Un rapport Technique
- Une étude luminotechnique

La municipalité demande un complément de crédit de 15'000 CHF afin de réaliser ces prestations d'étude.

Ceci exprimé, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à accepter le texte suivant :

## Le Conseil général d'Orges

- sur proposition de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission de gestion et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## Décide

Art. 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 15'000.- pour le crédit d'étude complémentaire

Art. 2 : de financer ce mandat au moyen de l'emprunt au maximum sur 30 ans

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire



A. Cachin



A. Hofstetter